

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). La nouvelle loi fédérale sur le développement territorial (LDTer) remplacera la LAT, qui a presque 30 ans. Elle veut prendre en compte les défis liés à l'urbanisation de la Suisse sans pour autant négliger l'importance des espaces ruraux. Le projet de loi tient compte de l'importance croissante des villes et des agglomérations en voulant freiner le mitage du paysage. La répartition actuelle des tâches entre la Confédération et les cantons sera en principe maintenue.

Date limite: 17 avril 2009

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral du développement territorial, Section Droit et finances, 3003 Berne, tél. 031 322 40 74 , fax 031 322 78 69, www.are.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

24 décembre 2008

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DETEC. Révision de la loi sur l'aménagement du territoire

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.2008
Date	
Data	
Seite	8274-8274
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 360

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.